

Séance ordinaire du 20 février 2012

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce vingtième jour du mois de février deux mille douze à dix-neuf heures trente-cinq, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Saint-Romuald (Lévis).

Sont présents : les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Jean-Claude Bouchard, Serge Côté, Jean-Luc Daigle, Mario Fortier, Ann Jeffrey, Janet Jones, Anne Ladouceur, Réjean Lamontagne, Dominique Maranda, Robert Maranda, Michel Patry, Simon Théberge et Michel Turner formant quorum sous la présidence de la mairesse Danielle Roy Marinelli.

Est absent : le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin.

Assistent à la séance : Jean Dubé, directeur général et Danielle Bilodeau, greffière.

CV-2012-01-20

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 février 2012, tel qu'il est modifié par le retrait des affaires suivantes prévues aux points 5.7, 9.1 et 18.1 intitulées :

« Ressources humaines

Lettre d'entente à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2927

Environnement et infrastructures

Financement de la dépense relative à la mise en œuvre du programme de subvention pour l'acquisition d'un baril récupérateur d'eau de pluie
Réf. : EI-2011-051 et EI-2011-051-C-1

Avis de motion

Avis de motion du Règlement établissant un programme de subvention pour l'acquisition d'un baril récupérateur d'eau de pluie
Réf. : EI-2011-051 et EI-2011-051-C-1 »

ainsi que par l'ajout de l'affaire suivante :

« Environnement et infrastructures

Approbation du programme triennal des immobilisations 2012, 2013 et 2014 de la Société de transport de Lévis
Réf. : EI-2012-023 »

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-01-21

Période de questions

Environ 50 personnes assistent à la séance. Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires. Une personne dépose une lettre concernant les puits du Domaine de l'érablière et du Domaine du cap (secteur Saint-Nicolas). Une autre personne dépose un document concernant la construction d'un quai en eau profonde ainsi qu'un article sur le Plan Nord. Une autre personne dépose une opinion hydrogéologique concernant la relocalisation des maisons mobiles dans le secteur Saint-Nicolas.

CV-2012-01-22

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2012

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 6 février 2012, tel qu'il est modifié à la résolution CV-2012-00-53 par la suppression du nom du conseiller Robert Maranda.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-01-23

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 31 janvier, 6 et 7 février 2012

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 31 janvier, 6 et 7 février 2012 est déposé.

CV-2012-01-24

Prolongation de l'affectation de l'adjointe au directeur des Finances et des services administratifs de la Direction des finances et des services administratifs

Réf. : [RH-2012-012-R-1](#)

Il est proposé par la conseiller Anne Ladouceur
Appuyé par le conseiller Michel Patry

De prolonger l'affectation temporaire de Nancy Fortier au poste d'adjointe au directeur des Finances et des services administratifs de la Direction des finances et des services administratifs pour une période maximale de neuf mois, au taux horaire indiqué à la fiche de prise de décision RH-2012-012-R-1.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-01-25**Embauche d'une conseillère en finances à la Direction des finances et des services administratifs**Réf. : [RH-2012-019-R-1](#)

ATTENDU la tenue d'un processus de sélection ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'embaucher Sophie Tremblay au poste régulier à temps complet de conseillère en finances de la Direction des finances et des services administratifs, au salaire de la classe 5, échelon 13, et aux autres conditions de travail prévues à la convention collective applicable.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-01-26**Titularisation d'un conseiller en développement économique de la Direction du développement**Réf. : [RH-2012-020](#)

ATTENDU la recommandation de sa supérieure immédiate ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par la conseillère Janet Jones

De titulariser François Tremblay au poste régulier à temps complet de conseiller en développement économique de la Direction du développement, au salaire de la classe 4, échelon 3, et aux autres conditions de travail prévues à la convention collective applicable.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-01-27**Titularisation d'une agente de centre de service à la clientèle de la Direction générale**Réf. : [RH-2012-021](#)

ATTENDU la recommandation de son supérieur immédiat ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Daigle
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

De titulariser Patricia Chouinard au poste régulier à temps complet d'agente

de centre de service à la clientèle de la Direction générale, au salaire de la classe 8, échelon 8, et aux autres conditions de travail prévues à la convention collective applicable.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-01-28

Lettre d'entente à intervenir avec la Fraternité des policiers de Lévis inc. concernant l'adhésion des policiers et policières temporaires au régime d'assurances collectives

Réf. : [RH-2012-023](#)

Il est proposé par la conseillère Dominique Maranda
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer la lettre d'entente à intervenir avec la Fraternité des policiers de Lévis inc. concernant l'adhésion des policiers et policières temporaires au régime d'assurances collectives, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision RH-2012-023.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-01-29

Lettre d'entente à intervenir avec le Syndicat des employés municipaux de Lévis, section locale 2334, SCFP, concernant les conditions de travail des brigadiers scolaires

Réf. : [RH-2012-024](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer la lettre d'entente à intervenir avec le Syndicat des employés municipaux de Lévis, section locale 2334, SCFP, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision RH-2012-024, afin de remplacer le libellé de l'article 8.03 tel que précisé dans cette lettre d'entente et d'abroger l'article 8.04 de l'annexe « E-1 » de la convention collective des cols bleus en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-01-30

Aide financière au Club de gymnastique gymnamic

Réf. : [DG-2012-016](#)

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'accorder une aide financière de 6 800 \$ au Club de gymnastique gymnamic pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-01-31**Désignation d'un conseiller à l'Unité régionale de loisirs et de sports de la Chaudière-Appalaches**Réf. : [DG-2012-019](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

D'entériner la désignation du conseiller Réjean Lamontagne par la Conférence des préfets des municipalités régionales de comté de la Chaudière-Appalaches à titre de représentant de la Ville à l'Unité régionale de loisirs et de sports de la Chaudière-Appalaches.

De transmettre copie de la présente résolution à l'Unité régionale de loisirs et de sports de la Chaudière-Appalaches et à la Conférence des préfets des municipalités régionales de comté de la Chaudière-Appalaches.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-01-32**Embauche d'un employé contractuel hors cadre à la Direction du service de police**Réf. : [DG-2012-018](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'embaucher Jean-Noël Tremblay à titre d'employé hors cadre contractuel à la Direction du service de police, aux conditions prévues au contrat de travail annexé à la fiche de prise de décision DG-2012-018 et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer ce contrat.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-01-33**Entente intermunicipale à intervenir avec les Municipalités régionales de comté de la Nouvelle-Beauce, Robert-Cliche, de Beauce-Sartigan et du Granit pour la gestion de la rivière Chaudière**Réf. : [DG-2012-020](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

De conclure l'entente intermunicipale à intervenir avec les Municipalités régionales de comté de la Nouvelle-Beauce, Robert-Cliche, de Beauce-Sartigan et du Granit pour la gestion de la rivière Chaudière, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DG-2012-020 et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer cette entente.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-01-34**Autorisation à des conseillères aux fins de leur participation au gala du Prix égalité**Réf. : [DG-2012-024](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par la conseillère Anne Ladouceur

D'autoriser les conseillères Ann Jeffrey, Janet Jones et Dominique Maranda à participer au gala du Prix égalité organisé par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine qui aura lieu le 29 février 2012, à Québec.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-01-35**Entente de fin d'emploi**Réf. : [DG-2012-028](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer l'entente de fin d'emploi annexée à la fiche de prise de décision DG-2012-028.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-01-36**Résiliation du contrat intervenu avec 4411935 Canada inc. et le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs concernant l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés ClimatSol pour le terrain de l'usine l'Hoir**Réf. : [EI-2012-011](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard
Appuyé par le conseiller Simon Théberge

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer la lettre adressée à 4411935 Canada inc. confirmant la résiliation du contrat intervenu le 23 décembre 2008 avec 4411935 Canada inc. et le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés ClimatSol, pour l'immeuble situé au 4415, rue Saint-Laurent (secteur Lévis), telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision EI-2012-011.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-01-37**Attribution du contrat pour la fourniture d'un camion et d'une caisse de fourgon**Réf. : [EI-EM-2012-006](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'attribuer le contrat pour la fourniture d'un camion et d'une caisse de fourgon (appel d'offres 2011-50-99) à Camions international élite ltée, au prix de 108 000 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-01-38**Détermination de zones d'arrêt et installation de panneaux d'arrêt et demandes au ministère des Transports du Québec concernant la circulation dans le secteur de la route Marie-Victorin (secteur Saint-Nicolas)**Réf. : [EI-GEN-2012-022](#)

ATTENDU la recommandation du comité de circulation de la Ville ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Dominique Maranda
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De déterminer des zones d'arrêt et décréter l'installation de panneaux d'arrêt aux endroits suivants :

244° sur la 7^e Rue, à l'intersection de la rue Duquet, en direction est et ouest, dans le secteur Saint-Rédempteur;245° sur la rue de l'Église, à l'intersection de la 5^e Rue, en direction sud-est et nord-ouest, dans le secteur Saint-Romuald.

De demander au ministère des Transports du Québec d'analyser la possibilité d'installer des arrêts obligatoires sur la route Marie-Victorin (secteur Saint-Nicolas), à l'intersection du chemin Forestier, en direction nord-est et sud-ouest.

De demander au ministère des Transports du Québec d'analyser la possibilité de diminuer la limite de vitesse à 50 km/h dans le secteur de l'intersection de la route Marie-Victorin et de la rue Claude-Jutra (secteur Saint-Nicolas) et d'installer des arrêts obligatoires sur la route Marie-Victorin (secteur Saint-Nicolas), à l'intersection des rues de l'Estran et Claude-Jutra, en direction nord-est et sud-ouest.

De demander au ministère des Transports du Québec d'analyser la possibilité d'installer des arrêts obligatoires sur la route Marie-Victorin (secteur Saint-Nicolas), à l'intersection de la route Lagueux, en direction nord-est et sud-ouest.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-01-39

Attribution du contrat pour l'entretien et la tonte des terrains, des parcs et des espaces verts et financement afférent

Réf. : [EI-TP-2012-004](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Simon Théberge
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'attribuer le contrat pour l'entretien et la tonte des terrains, des parcs et des espaces verts (appel d'offres 2011-50-80) à 9241-8805 Québec inc. faisant affaires sous le nom de Claire Blouin et fils, pour une période de cinq ans, aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 442 019,42 \$, avant TPS et TVQ, incluant les options 2.1 et 2.3, pour la première année du contrat, conformément au devis et à sa soumission.

Pour financer cette dépense, d'affecter un montant de 89 400 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de cinq ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2013 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-01-40

Attribution du contrat pour la fourniture et la livraison de la chaux éteinte pour l'incinérateur et le traitement des eaux

Réf. : [EI-MR-2012-006](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'attribuer le contrat pour la fourniture et la livraison de la chaux éteinte pour l'incinérateur et le traitement des eaux (appel d'offres 2011-50-102) à Graymont (QC) inc., pour une période de deux ans, au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 418 672 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-01-41

Modification du contrat relatif à la réfection du cône et du fût intérieur de la cheminée de l'incinérateur

Réf. : [EI-MR-2012-003](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

De modifier le contrat relatif à la réfection du cône et du fût intérieur de la cheminée de l'incinérateur attribué par la résolution CV-2011-06-99, conformément aux ajustements des quantités unitaires et des avis de changements annexés à la fiche de prise de décision EI-MR-2012-003, et ce, compte tenu que ces modifications constituent des accessoires à ce contrat et n'en changent pas la nature, pour les motifs énoncés à cette fiche de prise de décision.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-01-42

Décret de travaux correctifs au dépôt de matériaux secs

Réf. : [EI-MR-2012-007](#) et [EI-MR-2012-007-C-1](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De décréter des travaux correctifs au dépôt de matériaux secs, tels qu'ils sont énumérés à la fiche de prise de décision EI-MR-2012-007, au montant maximal de 250 000 \$, taxes nettes incluses.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-01-43

Fermeture temporaire d'une partie de la rue des Pionniers (secteur Saint-Nicolas)

Réf. : [POL-2012-005](#)

Il est proposé par la conseillère Dominique Maranda
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'autoriser la fermeture de la partie de la rue des Pionniers (secteur Saint-Nicolas) située entre les rues de l'Entente et André-Bergeron, le 26 février 2012, de 9 h à 17 h 30, pour la tenue d'activités dans le cadre de la Fête de l'hiver.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-01-44**Demande de maintien en opération du Centre de sauvetage maritime de Québec**Réf. : [INC-2012-003](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard
Appuyé par la conseillère Janet Jones

De demander au ministre des Pêches et des Océans Canada, au ministre des Finances du Canada de même qu'au commissaire de la Garde côtière canadienne de renoncer à la fermeture du Centre de sauvetage maritime du Québec, afin d'assurer la meilleure sécurité possible aux utilisateurs de la voie maritime.

De demander au ministre des Transports du Québec d'intervenir auprès du gouvernement fédéral afin que ce dernier renonce à la fermeture du Centre de sauvetage maritime de Québec.

De demander au député provincial des Chutes-de-la-Chaudière, au député provincial de Lévis, au député fédéral de Lotbinière-Chutes-de-la-Chaudière et au député fédéral de Lévis-Bellechasse d'appuyer la Ville dans ses démarches visant à maintenir en opération le Centre de sauvetage maritime de Québec.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-01-45**Aide financière à des organismes de la communauté**Réf. : [DVC-SPO-2012-008](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'accorder aux organismes de la communauté suivants l'aide financière indiquée en regard de leur nom afin de maintenir leurs activités auprès de la population lévisienne :

- | | |
|--|-----------|
| • Loisirs de Bienville inc. | 5 200 \$ |
| • L'œuvre des loisirs de Christ-Roi, Lévis, inc. | 13 650 \$ |

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-01-46**Aide financière à des organismes de la communauté**Réf. : [DVC-ART-2012-001](#)

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par le conseiller Jean-Luc Daigle

D'accorder aux organismes de la communauté suivants l'aide financière indiquée en regard de leur nom, selon les modalités de versements prévus en

annexe à cette fiche de prise de décision, afin de maintenir leurs activités auprès de la population lévisienne :

• Académie de danse Rive-Sud	7 854 \$
• École de musique l'accroche notes	17 697 \$
• Coopérative artistique les Etchemins	7 905 \$
• Diffusion avant scène	3 500 \$
• École allégro	7 140 \$
• École crescendo de St-Rédempteur	8 160 \$
• École de danse élédanse inc.	11 118 \$
• École de musique Jésus-Marie	11 424 \$
• École des arts de la Rive-Sud	7 650 \$
• Ermitage Notre-Dame de Grâce	5 550 \$
• Multi-art chute chaudière	10 506 \$
• Harmonie des chutes	14 280 \$
• Maison de la musique Bernard-Bonnier	43 085 \$
• Choeur du monde	3 060 \$
• Choeur la bruyante	1 913 \$
• Choeur polyphonique de Lévis	3 060 \$
• Chorale les messagers du gospel	2 550 \$
• Le groupe TRAQ	11 850 \$
• Groupe vocal rive-son inc.	3 060 \$
• Le choeur des saisons	1 989 \$
• Choeur du cégep de Lévis-Lauzon	3 060 \$
• Les petits chanteurs de l'amitié inc.	2 550 \$
• Corporation du patrimoine religieux et touristique lévisien	7 650 \$
• Les compagnons du chantier maritime A.C. Davie	5 100 \$
• La société d'histoire régionale de Lévis	9 435 \$
• Société historique de Saint-Nicolas et Bernières	7 140 \$
• Société d'histoire de Saint-Romuald	13 905 \$
• Société d'histoire de Sainte-Hélène-de-Breakeyville	6 120 \$
• Société de généalogie de Lévis	8 160 \$
• Association des artistes de la Rive-Sud	5 100 \$
• Corporation du village en arts	25 000 \$
• Groupe cultur'art	5 100 \$
• Espace jeunesse espéranto	15 300 \$
• Via musique	5 100 \$

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-01-47

Aide financière à des organismes de la communauté

Réf. : [DVC-SPO-2012-009](#)

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'accorder aux organismes de la communauté suivants l'aide financière indiquée en regard de leur nom afin de maintenir leurs activités auprès de la population lévisienne :

• Association de soccer de Chaudière-Est (A.S.C.E.)	3 238,20 \$
• Association de soccer St-Étienne-de-Lauzon inc.	1 665,84 \$

- L'association de soccer de Pointe-Lévy 1 665,84 \$
- Association de soccer Chaudière-Ouest 3 331,68 \$

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-01-48

Attribution des contrats pour l'acquisition de micro-ordinateurs et de moniteurs

Réf. : [FSA-TI-2012-003](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Turner
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

D'accorder les contrats pour la fourniture de micro-ordinateurs et de moniteurs (appel d'offres 2011-50-91) de la façon suivante :

- lot 1, micro-ordinateurs de table HP ou Lenovo et moniteurs, à Technologie metafore inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 520 958,75 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission;
- lot 2, micro-ordinateurs portables HP ou Lenovo (avec station d'accueil), à Micro logic Sainte-Foy Ltée, aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 104 258 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-01-49

Attribution du contrat pour la construction d'un poste de surpression dans le secteur Saint-Étienne-de-Lauzon

Réf. : [EI-TE-2012-003](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'attribuer le contrat pour la construction d'un poste de surpression dans le secteur Saint-Étienne-de-Lauzon (appel d'offres 2011-50-84) à Beauvais et Verret inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 767 590 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-01-50

Avis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant l'utilisation à des fins autres que l'agriculture du lot 2 384 449 du cadastre du Québec (rue Saint-Augustin, secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville)

Réf. : [URBA-2012-003](#)

ATTENDU la recommandation du comité consultatif agricole de la Ville;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Turner

Appuyé par le conseiller Michel Patry

De donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant l'utilisation à des fins autres que l'agriculture du lot 2 384 449 du cadastre du Québec d'une superficie d'environ 1,5 hectare, et plus particulièrement pour une conduite sanitaire, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la présente résolution.

D'indiquer à cette commission qu'il s'agit de l'espace disponible le plus approprié compte tenu que la finalité de la demande implique une utilisation d'une superficie bénéficiant de droits acquis.

[annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-01-51

Avis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture des lots 2 845 618 et autres du cadastre du Québec (secteur Pintendre)

Réf. : [URBA-2012-004](#)

ATTENDU la recommandation du comité consultatif agricole de la Ville;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey

Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture des lots 2 295 804, 2 295 805, 2 295 800, 2 295 801, 2 295 798, 2 295 799, 2 359 704, 2 059 700, 2 359 732, 2 360 414, 2 359 715, 3 337 058 et 3 337 057 du cadastre du Québec d'une superficie d'environ 25,5 hectares, et plus précisément à des fins récréotouristiques (piste cyclable), et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la présente résolution.

D'indiquer à cette commission qu'il s'agit de l'espace disponible le plus approprié compte tenu que la finalité de la demande implique une utilisation d'une superficie bénéficiant de droits acquis.

[annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-01-52

Avis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant l'utilisation à des fins autres que l'agriculture du lot 1 964 711 du cadastre du Québec (route Marie-Victorin, secteur Saint-Nicolas)

Réf. : [URBA-2012-010](#)

ATTENDU la recommandation du comité consultatif agricole de la Ville;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Dominique Maranda

Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant l'utilisation à des fins autres que l'agriculture du lot 1 964 711 du cadastre du Québec d'une superficie d'environ 3,7 hectares, et plus précisément pour un camp de vacances pour personnes handicapées, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la présente résolution.

D'indiquer à cette commission qu'il s'agit de l'espace disponible le plus approprié compte tenu que la finalité de la demande implique l'agrandissement d'une utilisation d'une superficie bénéficiant de droits acquis.

[annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-01-53

Avis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant l'utilisation à des fins autres que l'agriculture du lot 2 380 579 du cadastre du Québec (rue Saint-Augustin, secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville)

Réf. : [URBA-2012-012](#)

ATTENDU la recommandation du comité consultatif agricole de la Ville;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Turner

Appuyé par le conseiller Michel Patry

De donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant l'utilisation à des fins autres que l'agriculture du lot 2 380 579 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1050,2 mètres carrés, et plus précisément pour un terrain de stationnement, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la présente résolution.

D'indiquer à cette commission qu'il s'agit de l'espace disponible le plus approprié compte tenu de la finalité de la demande.

[annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-01-54

Demande visant la délivrance d'une autorisation dans le cadre des travaux d'installation d'un dispositif pour le traitement des eaux usées sur le lot 2 382 999 du cadastre du Québec (1005, rue Beaulieu, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

Réf. : [URBA-2012-007](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Turner
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De ne pas s'objecter à la demande présentée par 9227-9538 Québec inc. pour les travaux d'installation d'un dispositif pour le traitement des eaux usées sur le lot 2 382 999 du cadastre du Québec et en conséquence, d'autoriser la greffière à signer le certificat prévu à l'article 32.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement à l'égard de cette demande.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-01-55

Avis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant l'utilisation à des fins autres que l'agriculture du lot 3 167 716 du cadastre du Québec (rue Principale, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

Réf. : [URBA-2012-013](#)

ATTENDU la recommandation du comité consultatif agricole de la Ville;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant l'utilisation à des fins autres que l'agriculture du lot 3 167 716 du cadastre du Québec, d'une superficie de 4 hectares, et plus précisément pour l'agrandissement d'un terrain de golf, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la présente résolution.

D'indiquer à cette commission qu'il s'agit de l'espace disponible le plus approprié compte tenu de la finalité de la demande.

[annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-01-56**Acceptation de l'offre d'achat du lot 4 871 080 du cadastre du Québec (Parc industriel Bernières)**Réf. : [DEV-2012-023](#)

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

D'accepter l'offre d'achat de 9082-9557 Québec inc. du lot 4 871 080 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2012-023, d'autoriser la mairesse et la greffière à signer le contrat de vente notarié à intervenir entre les parties, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'acquéreuse et d'affecter le produit net de la vente de ce terrain à la réserve financière pour fins de développement du territoire.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-01-57**Vente des lots 2 602 097 et 4 199 097 du cadastre du Québec (avenue Heppell, secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville)**Réf. : [DEV-2012-043](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Turner
Appuyé par le conseiller Michel Patry

De s'engager à céder, sur la base de sa valeur marchande, les lots 2 602 097 et 4 199 097 du cadastre de Québec d'une superficie totale de 3 612,9 mètres carrés, et ce, conditionnellement :

- à l'obtention du financement nécessaire à l'acquisition par le centre de la petite enfance Coffre aux trésors;
- à ce qu'un règlement soit adopté par le conseil de la Ville sous l'empire de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-01-58**Engagement de la Ville à l'égard de la réalisation d'un projet de compensation environnementale**Réf. : [DEV-2012-045](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

De s'engager envers le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs à réaliser un projet de compensation environnementale pour compenser la destruction de 10,57 hectares de milieux naturels lors des travaux de l'Innoparc par la conservation d'une zone boisée de 3,3 hectares sur le terrain de l'Innoparc et la conservation de 8,69 hectares

à l'intérieur du parc Ultramar Les Écarts de valeur écologique équivalente, cette conservation devant être prévue par l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle de non-construction à des fins de conservation d'un milieu naturel à intervenir entre Ultramar ltée et la Ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-01-59

Prise en charge de l'entretien d'aménagements paysagers situés sur le chemin des Îles (secteur Lévis)

Réf. : [DEV-2012-020](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De prendre en charge l'entretien des aménagements paysagers effectués par Ultramar le long du chemin des Îles (secteur Lévis) après la période de garantie de deux ans à la suite de la réalisation des plantations, soit en 2014, et d'autoriser la direction concernée à inclure les sommes nécessaires à cet entretien au budget de fonctionnement à compter de 2014.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-01-60

Avenant numéro 3 au protocole d'entente intervenu avec Ultramar ltée concernant son implication dans le milieu

Réf. : [DEV-2012-002](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

De conclure l'avenant numéro 3 au protocole d'entente intervenu avec Ultramar ltée concernant l'implication de cette entreprise dans le milieu, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2012-002 et d'autoriser la mairesse et à la greffière à signer cet avenant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-01-61

Acquisition des lots 4 955 985 et autres du cadastre du Québec (rues de l'Oiselet, de la Coupe et de l'Albatros, secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville) et convention réseaux de distribution avec bornes de raccordement communes à intervenir avec Hydro-Québec, Bell Canada, Vidéotron s.e.n.c. et Les immeubles Champs-Bois inc.

Réf. : [DEV-2012-019](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Turner
Appuyé par le conseiller Michel Patry

Sous réserve de la confirmation de la Direction du développement à l'effet que la réception provisoire des travaux municipaux faisant l'objet de la fiche de

prise de décision DEV-2012-019 a été acceptée par la Ville, d'acquérir à titre gratuit les lots 4 955 985, 4 955 986 et 4 955 987 du cadastre du Québec, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Les immeubles champs-Bois inc., d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet et de décréter l'ouverture de rues sur ces lots, conditionnellement à leur acquisition.

De conclure la convention réseaux de distribution avec bornes de raccordement communes à intervenir avec Hydro-Québec, Bell Canada, Vidéotron s.e.n.c. et Les immeubles champs-bois inc., concernant l'enfouissement des réseaux de distribution câblés dans le cadre du projet de développement domiciliaire Seigneurie du golf, phases 5A et 5B (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville), telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2012-019 et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer cette convention.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-01-62

Acceptation de l'offre d'achat du lot 4 840 172 du cadastre du Québec (Parc industriel Bernières)

Réf. : [DEV-2012-026](#)

Il est proposé par la conseillère Dominique Maranda
Appuyé par la conseillère Anne Ladouceur

D'accepter l'offre d'achat de 9229-5963 Québec inc. du lot 4 840 172 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2012-026, laquelle annule et remplace l'offre d'achat acceptée par la Ville par la résolution CV-2011-00-30, d'autoriser la mairesse et la greffière à signer le contrat de vente notarié à intervenir entre les parties, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'acquéreuse et d'affecter le produit net de la vente de ce terrain à la réserve financière pour fins de développement du territoire.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-01-63

Bail à intervenir avec la Ferme J.C. Lachance & fils inc. pour l'utilisation d'une partie du lot 3 020 276 du cadastre du Québec à des fins d'exploitation agricole (boulevard de la Rive-Sud, secteur Lévis)

Réf. : [DEV-2012-042](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard
Appuyé par le conseiller Michel Patry

De conclure le bail à intervenir avec la Ferme J.C. Lachance & fils inc. pour l'utilisation d'une partie du lot 3 020 276 du cadastre du Québec à des fins d'exploitation agricole, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2012-042 et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer ce bail.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-01-64**Addenda à la promesse de vente de Les placements D.T. inc. concernant une partie des lots 2 154 259 et autres du cadastre du Québec pour la réalisation des liens F et G (secteur Saint-Romuald)**

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer l'addenda à la promesse de vente de Les placements D.T. inc. concernant une partie des lots 2 154 259 et autres du cadastre du Québec faisant l'objet de la résolution CV-2011-13-24, tel qu'il est annexé à la présente résolution.

De déclarer que Les placements D.T. inc. a démontré, à la satisfaction de la Ville, que les conditions restantes ne peuvent compromettre la réalisation des travaux d'infrastructures à être réalisés par la Ville sur les parcelles A, B et D et que la condition prévue au sous-paragraphe a) du deuxième paragraphe de l'article 4.1.1 de la promesse de vente est ainsi respectée.

[annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-01-65**Intervention dans un acte de servitude à intervenir entre Ultramar ltée et le propriétaire du lot 2 059 222 du cadastre du Québec (chemin Bélair Ouest, secteur Saint-Jean-Chrysostome)**

Réf. : [DEV-2012-057](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'intervenir dans l'acte notarié à intervenir entre les propriétaires du lot 2 059 222 du cadastre du Québec et Ultramar ltée, afin de permettre l'établissement d'une servitude sur une partie de l'assiette d'une servitude d'écoulement des eaux de drainage dont bénéficie présentement la Ville aux termes des actes publiés à Lévis sous les numéros 258 618 et 395 279, l'acte notarié devant prévoir que les parties déclarent et s'engagent à ce que cette servitude en faveur d'Ultramar ltée n'ait pas pour effet de restreindre ou autrement affecter les droits déjà consentis à la Ville aux termes des actes publiés sous les numéros 258 618 et 395 279, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Ultramar ltée et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-01-66**Acquisition des lots 2 431 603 et 2 431 607 du cadastre du Québec (route du Président-Kennedy, secteur Pintendre)**

Réf. : [DEV-2012-025](#) et [DEV-2012-025-C-1](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'acquérir les lots 2 431 603 et 2 431 607 du cadastre du Québec, au prix de 605 000 \$, plus taxes si applicables, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-01-67

Avis de motion du Règlement RV-2012-11-55 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement

Réf. : [EI-GEN-2012-022](#)

Le conseiller Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2012-11-55 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Ce règlement a pour objet d'interdire le stationnement sur une partie du chemin Vanier (secteur Saint-Jean-Chrysostome) et sur une partie de la rue Fraser (secteur Lévis) et d'interdire le stationnement sur une partie de la rue Henry (secteur Lévis), en alternance.

CV-2012-01-68

Avis de motion du Règlement RV-2012-11-56 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale

Réf. : [EI-GEN-2012-022](#)

Le conseiller Simon Théberge donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2012-11-56 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale.

Ce règlement a pour objet d'interdire le stationnement sur une partie de la rue Henry (secteur Lévis), en alternance.

CV-2012-01-69

Adoption du Règlement RV-2012-11-44 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement

Réf. : [EI-GEN-2012-001](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2012-11-44 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'interdire le stationnement sur une partie de la rue Étienne-Plante (secteur Charny), d'interdire le stationnement sur une partie de la rue Saint-Narcisse

(secteur Lévis) et de limiter le stationnement à 60 minutes sur une autre partie de la rue Saint-Narcisse ;

ATTENDU la recommandation du comité de circulation de la Ville ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter le Règlement RV-2012-11-44 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-01-70

Adoption du Règlement RV-2012-11-45 modifiant le Règlement RV-2004-02-45 déterminant les intersections où le virage à droite à un feu rouge est interdit

Réf. : [EI-GEN-2012-001](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2012-11-45 modifiant le Règlement RV-2004-02-45 déterminant les intersections où le virage à droite à un feu rouge est interdit a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'interdire le virage à droite au feu rouge à l'approche nord de l'intersection du chemin du Sault et du boulevard de la Rive-Sud (secteur Saint-Romuald) ;

ATTENDU la recommandation du comité de circulation de la Ville ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter le Règlement RV-2012-11-45 modifiant le Règlement RV-2004-02-45 déterminant les intersections où le virage à droite à un feu rouge est interdit.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-01-71

Adoption du Règlement RV-2012-11-46 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement

Réf. : [EI-GEN-2012-006](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2012-11-46 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente

séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'interdire le stationnement sur une partie de la rue Montfort (secteur Saint-Romuald) ;

ATTENDU la recommandation du comité de circulation de la Ville ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Jean-Luc Daigle

D'adopter le Règlement RV-2012-11-46 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-01-72

Adoption du Règlement RV-2012-11-47 modifiant le Règlement intérieur CV-001-02

Réf. : [AGR-2011-061](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2012-11-47 modifiant le Règlement intérieur CV-001-02 a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de déléguer les pouvoirs du comité exécutif en matière d'embauche, de titularisation et de congé sans solde au directeur des Ressources humaines et de lui accorder le pouvoir de les subdéléguer à un fonctionnaire ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'adopter le Règlement RV-2012-11-47 modifiant le Règlement intérieur CV-001-02.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-01-73

Adoption du Règlement RV-2012-11-48 décrétant des emprunts pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques

Réf. : [DG-2012-013](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2012-11-48 décrétant des emprunts pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services

professionnels et techniques a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques par un emprunt n'excédant pas la somme de 913 000 \$, d'un terme de trois ans, et par un emprunt n'excédant pas la somme de 402 000 \$, d'un terme de 15 ans, remboursables par une taxe imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables du territoire de la Ville ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'adopter le Règlement RV-2012-11-48 décrétant des emprunts pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-01-74

Adoption du Règlement RV-2012-11-49 décrétant des travaux relatifs à la construction des liens routiers F et G et l'acquisition d'un terrain requis pour l'exécution de ces travaux ainsi qu'un emprunt

Réf. : [EI-GEN-2012-012](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2012-11-49 décrétant des travaux relatifs à la construction des liens routiers F et G et l'acquisition d'un terrain requis pour l'exécution de ces travaux ainsi qu'un emprunt a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de décréter des travaux permanents relatifs à la construction des liens routiers F et G et l'acquisition d'un terrain requis pour l'exécution de ces travaux et pour financer cette dépense, de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 9 500 000 \$ d'un terme de 20 ans, remboursable par une taxe spéciale imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables du territoire de la Ville ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Règlement RV-2012-11-49 décrétant des travaux relatifs à la construction des liens routiers F et G et l'acquisition d'un terrain requis pour l'exécution de ces travaux ainsi qu'un emprunt.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-01-75**Adoption du Règlement RV-2012-11-50 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement**Réf. : [EI-GEN-2012-017](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2012-11-50 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'interdire le stationnement sur une partie de la rue Bussières (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville), d'interdire le stationnement sur une partie des rues Barrette et Édouard-Curodeau (secteur Saint-Romuald), d'interdire en alternance le stationnement sur les rues Montcalm, de Billy et Saint-Maurice (secteur Lévis), d'interdire le stationnement sur une partie de la rue Saint-Cyrille (secteur Saint-Jean-Chrysostome) et d'interdire le stationnement sur une partie de la rue Irma-LeVasseur (secteur Charny) ;

ATTENDU la recommandation du comité de circulation de la Ville ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Simon Théberge
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Règlement RV-2012-11-50 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-01-76**Adoption du Règlement RV-2012-11-51 modifiant le Règlement numéro 104 concernant la circulation et le stationnement sur les chemins publics afin de protéger les citoyens et de permettre aux automobilistes de circuler avec plus de facilité et de sécurité de l'ex-Ville de Saint-Nicolas**Réf. : [EI-GEN-2012-017](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2012-11-51 modifiant le Règlement numéro 104 concernant la circulation et le stationnement sur les chemins publics afin de protéger les citoyens et de permettre aux automobilistes de circuler avec plus de facilité et de sécurité de l'ex-Ville de Saint-Nicolas a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'interdire le virage à gauche de la rue Simone-Monet-Chartrand vers la rue Alice-Parizeau ;

ATTENDU la recommandation du comité de circulation de la Ville ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

D'adopter le Règlement RV-2012-11-51 modifiant le Règlement numéro 104 concernant la circulation et le stationnement sur les chemins publics afin de protéger les citoyens et de permettre aux automobilistes de circuler avec plus de facilité et de sécurité de l'ex-Ville de Saint-Nicolas.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-01-77

Adoption du Règlement RV-2012-11-52 modifiant le Règlement 97-946 concernant les limites au stationnement et à la vitesse, la localisation des signaux relatifs à ces sujets et remplaçant le Règlement V93-747 et ses amendements de l'ex-Ville de Saint-Jean-Chrysostome

Réf. : [EI-GEN-2012-017](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2012-11-52 modifiant le Règlement 97-946 concernant les limites au stationnement et à la vitesse, la localisation des signaux relatifs à ces sujets et remplaçant le Règlement V93-747 et ses amendements de l'ex-Ville de Saint-Jean-Chrysostome a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de supprimer l'interdiction de stationnement sur une partie de la rue Saint-Cyrille (secteur Saint-Jean-Chrysostome) ;

ATTENDU la recommandation du comité de circulation de la Ville ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'adopter le Règlement RV-2012-11-52 modifiant le Règlement 97-946 concernant les limites au stationnement et à la vitesse, la localisation des signaux relatifs à ces sujets et remplaçant le Règlement V93-747 et ses amendements de l'ex-Ville de Saint-Jean-Chrysostome.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-01-78

Adoption du Règlement RV-2012-11-53 modifiant le Règlement 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis

Réf. : [EI-GEN-2012-017](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2012-11-53 modifiant le Règlement 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours

juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de réduire la zone de 70 km/h sur une partie du chemin des Îles (secteur Lévis) et de diminuer la vitesse à 50 km/h sur une autre partie de ce chemin ;

ATTENDU la recommandation du comité de circulation de la Ville ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

D'adopter le Règlement RV-2012-11-53 modifiant le Règlement 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-01-79

Adoption du Règlement RV-2012-11-54 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale

Réf. : [EI-GEN-2012-017](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2012-11-54 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'interdire en alternance le stationnement sur les rues Montcalm, de Billy et Saint-Maurice (secteur Lévis) ;

ATTENDU la recommandation du comité de circulation de la Ville ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Simon Théberge

D'adopter le Règlement RV-2012-11-54 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-01-80

Approbation du programme triennal des immobilisations 2012, 2013 et 2014 de la Société de transport de Lévis

Réf. : [EI-2012-023](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry

Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'approuver le programme triennal des immobilisations 2012, 2013 et 2014 de la Société de transport de Lévis, tel qu'il est adopté par sa résolution 2012-026.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-01-81

Période d'intervention des membres du conseil

Quelques membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2012-01-82

Période de questions

Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2012-01-83

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

À 20 heures 55, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Danielle Roy Marinelli, mairesse

Danielle Bilodeau, greffière
